



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

### DELIBERATION N° 204/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

### OBJET :

Modification du plan de  
financement pour les  
travaux de restauration  
de l'église Notre-Dame  
des Grâces

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** rappelle que par délibération n°90/2022 du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal avait approuvé une 1<sup>ère</sup> modification du plan de financement pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces.

Suite à l'étude géotechnique et au diagnostic du mois d'octobre 2023 présenté par la Société Madelénat Architecture, **Monsieur le Maire** propose de modifier à nouveau le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de cette opération est de 388 000 € HT.

**Monsieur le Maire** sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subventions au Département et à la DRAC.

**APPROUVE** la modification du plan de financement.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRÂCES

**DEPENSE :**


Montant 388 000 € HT

**RECETTES :**

DÉPARTEMENT 80 % 310 400 €  
(Dans le cadre des aides à la conservation des patrimoines civil et religieux)  
ÉTAT (DRAC) 20 % 77 600 €

Montant TTC 465 600 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023

Le Maire,  
  
Sébastien OLHARAN